

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > AUSTRAL PLUS NET

---

## AUSTRAL PLUS NET

---



## AUSTRAL PLUS NET

Dernière mise à jour :

04.10.2021

### Insecticides et Fongicides

#### Protection des semences

N° AMM :

2140078



**Composition:**

10 g/l

fludioxonil

40 g/l

téfluthrine

Famille chimique:

Phénylpyrroles

Pyréthrinoïdes de synthèse

**Formulation:**

FS Suspension concentrée pour traitement des semences

**Mode d'action:**

TS

Contact

Vapeur : la téfluthrine agit par tension de vapeur autour de la graine.

AUSTRAL PLUS NET est un produit complet prêt à l'emploi contenant une protection insecticide et une protection fongicide des semences de céréales. L'insecticide est la téfluthrine, la référence dans la lutte contre les ravageurs souterrains et le fongicide est le fludioxonil, matière active de la famille des phenylpyrroles. La technologie de micro-encapsulation de la téfluthrine permet un relargage progressif de la substance active pour une efficacité prolongée jusqu'en sortie d'hiver. Le fludioxonil a un mode d'action unique permettant une excellente efficacité contre les fusarioses. L'utilisation de l'agent technologique pour application sur semences (ATAS) AG 40R à 0,1 L/q est recommandé avec AUSTRAL PLUS NET.

## Product CP: Tabs

- [Usages autorisés](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conditions d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Avoine**

**Blés**

**Epeautre**

**Orges**

**Seigles**

**Triticale**

**Mentions de danger**

- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P201 Eviter de respirer les poussières.
- P273 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ou visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P284 Porter un équipement de protection respiratoire - se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases.
- P501 Eliminer le contenu/l'équipement dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Sp13 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Sp14 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol : s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons.
- Sp15 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue.

**Conseils de Prudence et Mesures de Gestion des Risques**

- Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails.
- L'emballage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application.
- Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIÈRES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails.
- Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la bifluthrine n'est pas autorisée.
- Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

- Pour protéger l'opérateur lors du traitement à la ferme, porter pendant l'ensilage : Gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le matériel ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Protection respiratoire certifiée minimum P2 (si le poste d'ensilage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières).
- Pour protéger l'opérateur lors du traitement à la ferme, porter pendant le mélange/chargement et la calibration : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée minimum A2P3 ; Lunettes de protection (norme EN 166 (CE, sigle 3) ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3).
- Pour protéger l'opérateur lors du traitement à la ferme, porter pendant le nettoyage : Gants certifiés EN 374-3 ; Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée P2 minimum si nécessaire ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3).
- Pour protéger l'opérateur lors du traitement en stations mobiles porter pendant l'ensilage : Gants certifiés EN 374-2 à usage unique, en cas d'intervention sur le matériel) ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Protection respiratoire certifiée minimum P2 (si le poste d'ensilage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières).
- Pour protéger l'opérateur lors du traitement en stations mobiles porter pendant le mélange/chargement et la calibration : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée minimum A2P3 ; Lunettes de protection (norme EN 166 (CE, sigle 3) ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3).
- Pour protéger l'opérateur lors du traitement en stations mobiles porter pendant le nettoyage : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée P2 minimum si nécessaire ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger l'opérateur, lors du traitement industriel porter pendant l'ensilage : Gants certifiés EN 374-2 à usage unique, en cas d'intervention sur le matériel ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Protection respiratoire certifiée minimum P2 (si le poste d'ensilage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières).
- Pour protéger l'opérateur, lors du traitement industriel porter pendant le mélange/chargement et la calibration : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée A2P3 ; Chaussures de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger l'opérateur, lors du traitement industriel porter pendant le nettoyage : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison catégorie III - type 5/6 ; Protection respiratoire certifiée P2 minimum si nécessaire ; Chaussures de sécurité ; Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
- Pour protéger le semeur, porter pendant le chargement du semoir : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Protection respiratoire certifiée P3 ; Lunettes de protection (norme EN 166 (CE, sigle 3) ; Blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) à porter sur le vêtement de travail pendant la phase de chargement.
- Pour protéger le semeur, porter pendant le nettoyage semoir : Gants certifiés EN 374-3 ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon) ; Combinaison de catégorie III type 5/6 ou blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; Protection respiratoire certifiée P2 minimum ; Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ; Lunettes de protection (norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pour protéger le semeur, porter pendant le semis : Gants certifiés EN 374-2 à usage unique en cas d'intervention sur le matériel ; Vêtement de travail polyester/coton 65 %/35 % (combinaison ou ensemble veste + pantalon).
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230g/m2 ou plus avec traitement déperlant.

**Equipement de Protection Individuelle (EPI)**

## **Préparation de la bouillie**

L'utilisation de l'AG 40R à 0,1 L/q est recommandé avec Austral Plus Net.

AG 40R est un agent technologique pour application sur semences (ATAS) prêt à l'emploi composé d'une émulsion d'huile de colza, d'un colorant rouge et d'un masquant d'odeur. - Introduire dans la cuve de préparation le volume d'eau nécessaire (suivant la quantité de semences à protéger et le volume de bouillie choisi pour l'application). - Ajouter ensuite la quantité d'AG 40R nécessaire, les produits fongicides et insecticides de Protection des Semences. Il n'y a pas d'ordre d'introduction spécifique des produits dans la cuve de préparation. - Mettre sous agitation et homogénéiser le mélange des solutions. L'application peut commencer en maintenant l'agitation constante.

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter  
le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau  
Phyt'Attitude, **0 800 887 887** Service & appel  
gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta**

**0 800 803 264** Service & appel  
gratuits

**Renseignements techniques**

**0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min  
+ prix appel

**En cas d'accident de transport 06 11 07 32 81**

**Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- AUSTRAL® PLUS NET - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

AUSTRAL® PLUS NET - AMM N° 2140078 - Composition : 10 g/l fludioxonil \* + 40 g/l téfluthrine \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les poussières. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P284 Porter un équipement de protection respiratoire : se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Pendant la phase de SEMIS des semences traitées : porter un vêtement de travail pendant toutes les tâches, des gants en nitrile et un MASQUE ANTI-POUSSIERES FFP3 à l'ouverture des sacs, au remplissage et à la vidange du semoir. Se reporter à l'étiquetage au semis pour plus de détails. L'enrobage des semences doit s'effectuer exclusivement dans des infrastructures professionnelles de traitement des semences. Les meilleures techniques disponibles doivent être utilisées dans ces infrastructures en vue de prévenir la libération de nuages de poussières durant le stockage, le transport et l'application.

Respecter une période minimum de 120 jours avant d'implanter une nouvelle culture sur laquelle la téfluthrine n'est pas autorisée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe5 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées avec la préparation doivent être entièrement incorporées dans le sol ; s'assurer que les semences traitées sont également incorporées en bout de sillons. SPe6 Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes semences traitées avec la préparation accidentellement répandue.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---